



Procédure d'introduction d'un travailleur étranger en France

Par **yassine_gh**, le **15/03/2016** à **17:27**

Bonjour tout le monde,

Je suis ingénieur en informatique, j'ai réussi à décrocher un CDI dans une société française et l'entreprise a accepté d'entamer une procédure d'introduction qui a finalement pu être lancée le 23 Novembre 2015 auprès de la DDTE, je suis toujours en attente de leur réponse et je voulais vous poser quelques questions à ce sujet :

1. Est-il normal que je n'ai toujours pas eu de réponse jusqu'à maintenant ? Je commence vraiment à désespérer et je veux savoir si les délais sont dans les normes (3 mois et demi maintenant) ?

Je reste à votre disposition si vous avez besoin de plus de détails afin de me répondre.
Merci beaucoup

Par **alterego**, le **15/03/2016** à **17:50**

Bonjour,

23 novembre 2015 ? Plus que normal de ne pas avoir de réponse de la DDTE. Le dossier présenté par votre présumé futur employeur est épluché par l'administration.

Lourdes sanctions si l'employeur venait à embaucher et à conserver à son service un étranger sans titre l'autorisant à travailler en France.

Cordialement

Par **yassine_gh**, le **15/03/2016** à **18:04**

Merci pour votre réponse.

Mais mes collègues ont eu leurs retours dans un délai de 1 mois d'autres 2 mois au max 3 mois .

Pour mon cas la ça va faire presque 4 mois .

Par **alterego**, le **15/03/2016** à **19:05**

Vous n'avez, malheureusement, pas d'autre solution que de patienter.

Cordialement

Par **yassine_gh**, le **07/04/2016** à **19:11**

est t-il normal que j'attends toujours la ça va faire maintenant 5 mois???

Par **citoyenalpha**, le **09/04/2016** à **12:44**

Le silence de l'administration au delà du délai de 3 mois équivaut à un refus. Ceci est la théorie.

Le plus simple est de vous adresser à la DDTE dont dépend l'entreprise.